

Conditions générales de vente

1. Délais de livraison

Seuls les délais de livraison, sur lesquels Hilpert s'est engagé par écrit, sont contraignants. Les délais de livraison sont rallongés d'autant,

1. lorsque le client ne communique pas suffisamment tôt les informations nécessaires ou s'il les modifie a posteriori;
2. lorsque le client a du retard dans ses travaux et dans l'exécution de ses obligations contractuelles ou s'il ne respecte pas les conditions de règlement;
3. lorsque surgissent des obstacles non imputables à Hilpert; comme par exemple des livraisons de sous-traitants retardées ou défectueuses, dans la mesure où Hilpert a mis en œuvre tout ce qui est raisonnablement exigible de sa part.

Hilpert assume les dommages résultant d'un éventuel retard qu'à la condition où il est prouvé qu'ils résultent d'une faute grave de sa part.

2. Réception

Dans le cas où aucune procédure de réception n'a été convenue, le client est tenu d'examiner lui-même l'ensemble de la livraison et les prestations dispensées. Hilpert, ou le fournisseur qu'il a chargé de cette tâche, octroie au client tout le soutien nécessaire.

Le client doit immédiatement communiquer tout défaut constaté. Les produits et prestations sont réputés acceptés en cas d'absence de toute annonce de défaut dans un délai de trente jours, trois jours pour les pièces détachées, après livraison ou lorsque les produits et prestations peuvent être utilisés dans un processus économique, c'est-à-dire lorsque le client produit sur une machine.

3. Sécurité

Le client est responsable de la mise en place des produits et de leur utilisation ainsi que de la combinaison avec d'autres produits. Il doit apporter tout le soin nécessaire à cette tâche et prendre en considération tous les aspects relevant de la sécurité. Hilpert n'assume aucune responsabilité à ce sujet.

Le client est tenu de faire parvenir à l'utilisateur l'ensemble des informations nécessaires sous une forme appropriée. Le cas échéant, il acquiert lui-même l'ensemble des connaissances nécessaires.

4. Garantie

Hilpert s'engage à apporter tout le soin nécessaire à ses produits et prestations qui doivent présenter les qualités promises. Le client doit informer Hilpert de toute condition ou événement particulier qui a une importance pour l'utilisation du produit.

Dans le cadre de la garantie, Hilpert corrige tout défaut éventuel et remplace les pièces défectueuses. Si un défaut ne peut être corrigé, le client a droit à une réduction de prix appropriée. Toute autre prétention au titre de la garantie, en particulier des réparations pour les dommages induits, est exclue.

Immédiatement après réception, le client contrôle l'identité, la quantité, les éventuels dommages dus au transport ainsi que les documents d'accompagnement. Dès que possible, il contrôle les autres conditions attendues du produit. D'éventuels défauts doivent être notifiés dans un délai de trois jours ouvrables après avoir été constatés.

Pour les pièces détachées, le délai de garantie est de trois mois à partir de la livraison, pour les machines et appareils, la garantie s'étend sur douze mois, sauf disposition particulière convenue. La reconnaissance ou l'élimination d'un défaut n'interrompent pas les délais de garantie ou de prescription.

5. Autres responsabilités

Hilpert est responsable de tout autre dommage occasionné au client qui lui est objectivement imputable par sa faute manifeste. La responsabilité est limitée à la régulation du dommage par l'assurance responsabilité civile.

6. Montant minimum de la commande

Le montant minimum de la commande est de 150.- CHF net de valeur marchande. Pour les commandes de petite valeur, un montant minimum de 150.- CHF sera facturé, TVA non comprise.

7. Paiement

Sauf autre indication, les prix s'entendent en francs suisses, sans TVA, taxes, redevances, droits de douane, transport, emballage, assurance, installation et mise en service. S'ajoutent d'éventuels frais supplémentaires, dans le cas où le client ne satisfait pas à ses obligations, ou pas dans les délais impartis, en particulier lorsque les conditions architecturales s'avèrent insuffisantes ou lorsque les installations nécessaires au fonctionnement font défaut.

Les factures doivent être réglées dans un délai de trente jours après livraison. Des retards de réception ne donnent pas droit à un renvoi du délai de paiement.

Si le client ne respecte pas le délai de paiement, Hilpert peut octroyer un délai supplémentaire approprié. Si le client ne paie pas l'ensemble de la somme due dans ce délai, Hilpert peut déclarer le contrat résolu et demander la restitution des produits livrés.

8. Droit et for

Indépendamment de leur nature juridique, les présentes conditions générales de vente ainsi toutes les relations juridiques entre le client et Hilpert, sont soumises au droit matériel suisse, à l'exclusion du droit de conflit et des conventions internationales.

Le for exclusif se trouve au siège de Hilpert. Hilpert peut également saisir le tribunal au siège du client.

9. Protection des données

Notre [déclaration de protection](#) des données s'applique.